

## **Vacances 2023 : oui, vous pouvez profiter de 64 jours de repos**

**Alors que de nombreux jours fériés tombaient un dimanche en 2022 au grand dam des travailleurs, 2023 sera l'année des week-ends prolongés. Car cette fois-ci, la quasi-totalité des jours fériés tombent en semaine, et souvent un lundi. Europe 1 vous explique comment poser vos congés pour profiter au maximum de l'année à venir.**

[2023](#) sera l'année des ponts et des week-ends prolongés. Contrairement à 2022 où de nombreux jours fériés tombaient un dimanche (notamment le 1er et le 8 mai, Noël et le jour de l'An), cette année, quasiment tous seront en semaine. Il est même possible pour ceux qui travaillent du lundi au vendredi d'obtenir 64 jours de [vacances](#), en posant seulement 26 jours de congés. Europe 1 vous explique comment optimiser votre année pour profiter des nombreux jours de repos permis par le calendrier.

### **Sept week-ends prolongés**

Tout d'abord, sans même poser le moindre jour de congés, il y aura sept week-ends prolongés en 2023. Comme d'habitude, ceux du lundi de [Pâques](#) le 10 avril prochain, et du lundi de la [Pentecôte](#) le 29 mai. Et cette année, le 1er mai, le 8 mai, Noël et le jour de l'An 2024 tombent également un lundi. Quant à la Fête nationale du 14 juillet, elle tombe cette fois-ci un vendredi.

Grâce aux autres jours fériés de 2023, les travailleurs pourront profiter régulièrement des nombreux ponts permis par le calendrier.

### **Profitez de l'arrivée du printemps en avril**

Dès le mois d'avril, en posant quatre jours du mardi 11 au vendredi 14, il est possible d'avoir neuf jours de vacances, grâce au week-end de Pâques.

## **Ne travaillez que 12 jours en mai**

Comme chaque année, le mois de mai est celui qui permet aux personnes actives de profiter le plus possible des ponts. Et particulièrement cette année.

Première possibilité : poser quatre jours du mardi 2 au vendredi 5 mai vous permettra de profiter de 10 jours de congés, grâce aux week-ends prolongés des lundis 1er et 8 mai.

Deuxième possibilité : poser le vendredi 19 mai, pour profiter d'un pont de quatre jours permis par le jeudi de [l'Ascension](#), le 18 mai.

Troisième possibilité : prendre un jour de congés le vendredi 26 mai ou le mardi 30 mai pour avoir un long week-end de quatre jours (ou de cinq si vous posez les deux) pour le week-end de la Pentecôte.

## **Des vacances en juillet...**

Il faudra ensuite attendre le mois de juillet pour profiter des jours fériés. Avec la fête nationale qui tombe donc un vendredi, deux possibilités s'offrent à vous.

Soit poser quatre jours du lundi 10 au jeudi 13 pour profiter de neuf jours de vacances.

Soit prendre cinq jours de congés la semaine suivante, du 17 au 21 juillet donc, pour avoir cette fois-ci dix jours de repos.

## **... Et en août**

Concernant le mois d'août, l'Assomption (le 15 août), tombe un mardi. En prenant quatre jours de vacances le lundi 14, puis du mercredi 16 au vendredi 18, vous pouvez bénéficier de neuf jours de repos.

## Une belle semaine de repos à l'automne

Cette année, le 1<sup>er</sup> novembre tombe un mercredi. Une nouvelle fois, en posant quatre jours la semaine de la Toussaint (le lundi 30 et mardi 31 octobre, puis le jeudi 2 et vendredi 3 novembre), vous pourrez profiter de neuf jours de repos.

Le seul petit bémol de 2023 semble être l'[Armistice du 11 novembre](#) qui tombera un samedi.

## De longues vacances de Noël

Étant donné que cette année, [Noël](#) et le [jour de l'An](#) tomberont un lundi, vous n'aurez qu'à poser quatre jours du 26 au 29 pour avoir de belles vacances de 10 jours.

De quoi profiter pleinement de 2023, en posant seulement 26 (ou au maximum 28) jours de congés.

